



# Assemblée générale

Distr. limitée  
21 octobre 2014  
Français  
Original : anglais

Soixante-neuvième session  
**Deuxième Commission**  
Point 19 de l'ordre du jour  
**Développement durable**

**Bolivie (État plurinational de)\* : projet de résolution**

**Suivi de la Décennie des Nations Unies pour l'éducation  
au service du développement durable (2005-2014) :  
Programme d'action mondial pour l'éducation  
au service du développement durable**

*L'Assemblée générale,*

*Rappelant* sa résolution 65/163 du 20 décembre 2010 et ses résolutions antérieures sur la Décennie des Nations Unies pour l'éducation au service du développement durable,

*Rappelant également* qu'à la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, tenue au Brésil du 20 au 22 juin 2012, les chefs d'État et de gouvernement et les représentants de haut niveau avaient décidé de promouvoir l'éducation au service du développement durable et d'intégrer plus activement la question du développement durable à l'éducation au-delà de la Décennie des Nations Unies pour l'éducation au service du développement durable<sup>1</sup>,

*Notant* que l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture va organiser, du 10 au 12 novembre 2014, la Conférence mondiale sur l'éducation pour le développement durable, qui sera accueillie par le Gouvernement japonais à Aichi-Nagoya (Japon),

1. *Prend note* du Programme d'action global pour l'éducation en vue du développement durable approuvé par la Conférence générale de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture à sa trente-septième session et transmis aux États Membres par le Secrétaire général<sup>2</sup>;

\* Au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres du Groupe des 77 et de la Chine.

<sup>1</sup> Voir la résolution 66/288, annexe.

<sup>2</sup> Voir A/69/76.



2. *Engage* les gouvernements à prendre des dispositions pour mettre ce programme d'action en application;

3. *Invite* l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, en sa qualité d'organisme chef de file pour l'éducation au service du développement durable, à coordonner la mise en œuvre dudit programme d'action, en coopération avec les gouvernements, les organismes, fonds et programmes des Nations Unies, les organisations non gouvernementales et les autres parties intéressées;

4. *Prie* le Secrétaire général d'inviter la Directrice générale de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture à joindre un rapport sur la Conférence mondiale sur l'éducation pour le développement durable au bilan de la mise en œuvre de la Décennie des Nations Unies pour l'éducation au service du développement durable, qui sera présenté à l'Assemblée à sa soixante-dixième session.

---